



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JEAN MONNET 2023/2024

INFORMATIONS AUX PARENTS

La licence est obligatoire pour pratiquer une ou plusieurs activités dans le cadre de l'association sportive du collège. Pour la créer, nous avons besoin :

- D'une autorisation parentale (document ci-joint à remplir par la famille)*
- D'une fiche d'urgence (document ci-joint à remplir par la famille)*
- De la cotisation de **23 euros** pour l'année (espèce, ou chèque à l'ordre de l'association sportive de collège Jean Monnet, chéquier CAF, Conseil général, Régional, chéquier collégien...acceptés).*

Possibilité pour les élèves d'amener leur repas pour le mercredi midi et de déjeuner sous la surveillance d'un professeur en attendant le début des activités.

➤ **Les activités proposées à l'AS sont les suivantes :**

ASSOCIATION SPORTIVE 2023 / 2024			
M. Miro	Basket-ball - Rugby	Lundi 13h - 13h50	Vendredi 13h - 13h50
Mme Carnémolla	Volley-ball	Mardi 13h - 13h50	
Mme Casset	Badminton - Tennis de table	Lundi 12h - 12h50	Mardi 12h - 12h50
M. Duval	Football	Lundi 13h - 13h50	Mardi 13h - 13h50
M. Gouailhardou	Rugby	Mardi 13h - 13h50	Vendredi 13h - 13h50



➤ **Les activités proposées dans les sections sportives et horaires aménagés sont les suivantes:**

LE MARDI 15H-17H



VOLLEY-BALL



RUGBY



NATATION

(soumis à détection en mai-juin pour l'année scolaire suivante)



Les matchs et sorties prévues au sein des sections se font dans le cadre de l'AS du collège.

L'inscription aux Sections Sportives se fait lors de l'inscription au collège en fin d'année scolaire, après avoir passé les tests à la journée de détection au mois de MAI-JUIN.

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE D'EPS



Règlement intérieur de l'association sportive

1. Adhésion à l'association sportive.

1.1. Licences.

Elle est obligatoire pour participer aux activités de l'AS. Son prix est fixé en assemblée générale en septembre.

1.2. Autorisation parentale.

Elle doit être remplie par le responsable légal, signée et remise au professeur responsable de l'activité pratiquée.

1.3. Certificat médical.

Un certificat de non contre-indication à la pratique sportive en compétition n'est plus obligatoire, SAUF pour les sections sportives (médecin du sport obligatoire + ECG à l'entrée en 4°).

1.4. Assurance.

Une assurance collective est souscrite par l'AS du collège auprès de la MAIF.

2. Contrôle des présences.

2.1. Principe

Comme pour les activités obligatoires, un contrôle des présences sera effectué à chaque séance d'entraînement ou de compétition.

2.2. Conséquences

Tout abandon en cours d'année doit être notifié par écrit. Pour les sections sportives, un entretien est nécessaire avec le principal du collège et l'enseignant responsable.

3. Déplacements, sorties

3.1. Déplacements

Les déplacements en compétitions sont organisés par le district et systématiquement encadrés par un professeur d'EPS.

3.2. Autorisation de sortie

Une convocation est transmise à chaque élève **via l'ENT du collège** (ou en version papier) et doit être remplie en ligne afin de pouvoir participer à la sortie. Elle doit être signée numériquement par le responsable légal de l'enfant.

3.3. Repas

Possibilité de prendre le repas du mercredi midi au collège sous la responsabilité d'un enseignant. Les élèves doivent amener leur pique-nique. Possibilité de faire réchauffer le repas (micro-ondes sur place).

Concernant les sorties du mercredi, les horaires, lieux de départs et retour seront transmis par les enseignants (convocation numérique et/ou papier) et seront visibles sur la page UNSS de l'ENT (page d'accueil de l'ENT)

4. Absence des professeurs

- En cas d'absence d'un professeur d'EPS, les élèves en seront informés via Pronote-ENT

5. Horaires des activités de l'association sportive

Les horaires d'entraînements sont définis en début d'année et communiqués aux parents des licenciés.

- Les horaires des compétitions sont transmis la convocation numérique et/ou papier
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents à la fin des activités sportives (horaires prédéfinis via la convocation)

6. Réseaux sociaux et AS

Nous diffusons régulièrement photos, et diverses infos sur les réseaux sociaux de l'AS.

Pour ceux qui s'opposent à la diffusion de leurs photos, ils doivent le spécifier à l'avance (voir l'autorisation parentale) et sortir du champ de la prise de vue.





ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JEAN MONNET 2023/2024

Autorisation parentale

Je soussigné(e)..... père, mère, tuteur, responsable légal ⁽¹⁾

Autorise l'élève (2) : Nom:..... Prénom:.....

à participer aux activités sportives de l'Association Sportive du Collège Jean Monnet.

J'autorise / Je n'autorise pas ⁽¹⁾ les organisateurs à diffuser les documents photographiques et vidéos où pourrait figurer mon enfant (**L'AS possède une page Facebook, Instagram, Twitter et diffuse également sur l'ENT**).

En cas de refus de la famille, l'enfant devra se signaler au photographe et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés.

En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera « la fiche urgence » (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille.

Fait à Le...../...../.....

Signature responsable légal:

Chaque adhérent a la possibilité de souscrire individuellement des garanties dommages corporels complémentaires

« UNSS, PARTAGEONS PLUS QUE DU SPORT »

Les valeurs du sport scolaire

Au sein de l'association sportive et dans l'établissement

- Partager mes compétences pour faire progresser l'autre
- Prendre des initiatives
- Accepter différentes responsabilités autres que sportives : arbitre, juge, organisateur, dirigeant
- Promouvoir mon association sportive

Sur le terrain

- Donner le meilleur de moi-même
- Me contrôler en évitant toute violence et incivilité
- Respecter l'autorité arbitrale
- Écouter et accepter les remarques

Lors des championnats, des déplacements et des rencontres

- Respecter et m'enrichir de toutes les différences
- Représenter dignement mon établissement

Je m'engage à :

1. Me conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter mes adversaires et mes partenaires
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Être maître de moi en toutes circonstances
6. Être loyal dans le sport et dans la vie
7. Être exemplaire, tolérant et généreux
8. Respecter l'ensemble des personnes participant à l'organisation de ce championnat
9. Respecter les installations mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau : vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration
10. Prendre connaissance qu'en cas de manquement grave au regard de cette charte, des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre de ma personne, de mon équipe et de mon établissement scolaire

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Service départemental UNSS du Tarn - 131 rue du Commandant Blanché 81000 Albi -
Tél : 05 63 47 92 49 Fax : 05 67 87 71 00 - courriel sd081@unss.org - Site www.unss.org

FICHE D'URGENCE



NOM :
PRENOM :
CLASSE :
Date de naissance:



Veillez remplir soigneusement cette fiche d'urgence.

→ NOM de l'établissement : **COLLEGE JEAN MONNET CASTRES**

→ Année scolaire : **2023 -2024**

→ NOM et adresse des parents ou du représentant légal

→ Email parents:

→ N° et adresse du centre de Sécurité Sociale :

→ Nom et et adresse de l'assurance scolaire : .

→ En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° du père :

2. N° de la mère :

3. Nom et n° de téléphone d'un personne susceptible de vous prévenir rapidement :

→ En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

→ Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

→ OBSERVATIONS PARTICULIERES que vous jugerez utiles à porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre.....) :

→ Nom et N° de téléphone du médecin traitant :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES & DROIT A L'IMAGE (Conformément à la RGPD)

Formulaire de consentement



Pour obtenir une licence UNSS le professeur inscrit les élèves sur le portail OPUSS qui est l'outil de gestion des licences du site de la fédération du sport scolaire UNSS.

Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, vous et votre enfant devez remplir ce consentement avant que nous procédions à son inscription.

ATTENTION: la photo sur la licence est obligatoire pour faire des compétitions

Consentement de l'élève

Je soussigné(e) _____ élève en classe de _____

Autorise les personnes en charge de ma demande d'inscription UNSS à renseigner les rubriques :

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Adresse Mail
- Classe
- Date de naissance
- Handicap (si handicap)
- Photo

Fait le, ____/____/____ A, _____ Signature de l'élève :

Consentement du responsable Légal de l'élève

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____

Email : _____

Autorise les personnes en charge de la demande d'inscription UNSS de mon enfant à renseigner les rubriques :

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Adresse Mail
- Classe
- Date de naissance
- Handicap (si handicap)
- Photo

Fait le, ____/____/____ A, _____ Signature du responsable légal de l'élève :